

Discours du trône

notre économie, et mon gouvernement a entrepris d'examiner avec notre voisin les façons d'améliorer nos relations commerciales mutuelles. Mais par sa situation géographique, le Canada occupe aussi une place privilégiée pour exploiter les nouveaux marchés de la Ceinture du Pacifique et traiter avec ses partenaires commerciaux traditionnels d'Europe occidentale. Mon gouvernement fera preuve d'initiative et d'imagination dans la recherche de nouveaux débouchés.

Il est impératif pour le Canada, par ailleurs, que soient abolis les obstacles qui entravent les échanges commerciaux et les investissements à l'échelle mondiale. À cet égard, il est urgent de mener une attaque vigoureuse et concertée contre les barrières non tarifaires, toujours plus nombreuses et insidieuses. Conscient qu'aucun pays, pas même le Canada, n'est sans reproche sous ce rapport, mon gouvernement se déclare prêt à faire sa part, dans le cadre d'un effort multilatéral renouvelé, pour supprimer ces obstacles.

Au chapitre de l'aide publique au développement, le dossier du Canada est, dans l'ensemble, positif. Mon gouvernement reconnaît qu'il existe un besoin constant de programmes de ce genre, par exemple, pour appuyer le travail humanitaire efficace et hautement valable que nos organisations bénévoles et indépendantes accomplissent à l'échelle internationale. Mais il est frappant de constater combien les pays en développement ont souffert, combien le fardeau de leur dette a augmenté et combien leur activité économique a été ralentie à cause de la récession mondiale, de l'instabilité des marchés et des barrières commerciales. Une lutte vigoureuse et tenace contre ces problèmes accélérera le développement économique et le progrès social dans un grand nombre de ces pays, soulageant par le fait même une misère humaine que rien ne saurait justifier.

Au cours de la présente session, on vous demandera d'étudier ces questions et de considérer les autres engagements et responsabilités du Canada dans le monde. Un comité spécial du Parlement procédera à un examen complet des composantes majeures et des principaux objectifs de nos relations internationales.

Mon gouvernement a la conviction qu'il est urgent de redéfinir le rôle des Forces armées canadiennes, car le contexte stratégique dans lequel nous assurons notre défense et participons à celle de nos alliés a énormément changé depuis le dernier examen approfondi de la question au début des années 70. Mes ministres ont entrepris une étude complète du dossier en vue de clarifier le mandat de nos forces armées et de leur donner les ressources nécessaires pour s'en acquitter.

Une ère nouvelle

Cette nouvelle législature nous offre une occasion peut-être unique dans notre histoire de surmonter les différends qui ont pu nous diviser par le passé, et d'éliminer l'esprit de confrontation de la conduite des affaires nationales.

Mon gouvernement entend redonner aux Canadiens le sentiment que le Parlement est vraiment la voix des citoyens, que le gouvernement est là pour les servir, que le fédéralisme est le meilleur moyen d'harmoniser et de préserver la magnifique diversité de notre pays.

Plus que tout, mon gouvernement associera pleinement les citoyens à sa recherche des nouvelles voies dans lesquelles il doit s'engager afin de s'acquitter de ses responsabilités nationales; qu'il s'agisse du consensus en matière d'économie, de la tolérance dans notre vie domestique ou du dévouement à la cause de la paix et de la justice sociale, chez nous et dans le reste du monde.

Membres de la Chambre des communes,

Vous aurez à affecter les crédits nécessaires à défrayer les dépenses et à assurer les services requis et approuvés par le Parlement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous êtes conviés aujourd'hui à une noble tâche de réconciliation nationale, de renouveau économique et de justice sociale. Puisse la divine Providence guider chacun de vos efforts.

[Français]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DES COMMISSAIRES À LA RÉGIE INTERNE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Roch La Salle, ministre des Travaux publics, l'honorable Ray Hnatyshyn, ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre), l'honorable Robert R. de Cotret, président du Conseil du Trésor et l'honorable Barbara Jean McDougall, ministre d'État (Finances), pour agir avec le Président de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Status révisés du Canada de 1970, intitulé: Loi sur la Chambre des communes.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet des commissaires de la régie interne et, en particulier, je me reporte au neuvième rapport du comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure déposé à la Chambre en 1983. Il traitait justement de la nomination des commissaires de la régie interne.

Monsieur le Président, vous vous souvenez que c'est à la suite de l'incident où le timbre a retenti si longtemps que le comité spécial a été créé au cours de la législature précédente afin de réexaminer le Règlement et la procédure.

M. le Président: A l'ordre. Une difficulté se pose. Le député peut vouloir en appeler au Règlement, à juste titre peut-être, mais je dois lui dire que, jusqu'ici, la question de privilège qu'il soulève ne paraît pas fondée. Si le député veut que je l'écoute, je lui conseille d'invoquer le Règlement à cette fin.

M. Allmand: Monsieur le Président, je vais invoquer le Règlement, mais je pense que cette question touche les privilèges de tous les députés, comme vous allez sans doute le constater.

Quoi qu'il en soit, au cours de la dernière législature, nous avons, comme vous le savez, mis sur pied un comité spécial chargé de réexaminer le Règlement et la procédure de la Chambre, à la suite de l'incident des cloches provoqué par les conservateurs. Ce comité a étudié dix rapports, dont le neuvième rapport concernant les commissaires de la régie interne.

A l'heure actuelle, comme vous l'avez signalé, ces commissaires sont nommés conformément à la Loi sur la Chambre des communes, qui stipule qu'ils doivent être choisis parmi les membres du Conseil privé, mais sans exiger qu'ils fassent partie du cabinet. Ils n'ont pas non plus à siéger du côté du gouvernement.

Comme ces commissaires sont chargés d'assurer des services à tous les membres de la Chambre—en ce qui concerne nos bureaux, notre personnel, notre équipement, nos téléphones et nos voyages—le comité a jugé essentiel qu'ils soient nommés par l'ensemble des députés et qu'ils représentent tous les députés.

Ce neuvième rapport était un rapport unanime. Dix des douze députés conservateurs qui faisaient partie du comité sont de retour à la Chambre. Trois d'entre eux siègent au cabinet et ils avaient tous trois appuyé ce rapport. Je crois être le seul libéral survivant.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Cela m'étonne, monsieur le Président, car je pensais que les dix qui ont survécu en face s'intéressaient